

## justice déléguée et justice retenue

Par **pitchounou06**, le **13/03/2007** à **17:23**

coucou, voila j'ai une dissertation sur ce sujet et je n'ai rien dans mon cours et pas de manuel ... j'ai essayé de chercher sur le net j'ai pas trouvé grand chose pour faire une dissert ... certains auraient des informations ou des sites à ce sujet ? merci d'avance !!!

Par **candix**, le **13/03/2007** à **17:48**

tiens, des idées que j'ai trouvé sur un site

[u:2ky0rnpd][b:2ky0rnpd]La justice déléguée[/b:2ky0rnpd][u:2ky0rnpd]

- Les Tribunaux de prévôté
- Les Tribunaux de bailliage et de sénéchaussée
- Le Parlement :

- Les juridictions d'attribution :
- Les juridictions commerciales

1) Les juridictions consulaires

2) Les amirautés

- Les juridictions financières et fiscales

1) Les juridictions des monnaies

2) Les juridictions des traites

- Les juridictions militaires

1) La juridiction de la connétablie

2) La juridiction des prévôts des maréchaux

- Le Grand Conseil

- [u:2ky0rnpd][b:2ky0rnpd]La justice retenue[/b:2ky0rnpd][u:2ky0rnpd]
- Le pouvoir royal sur les règles de compétence
- L'évocation
  
- Le lit de justice
  
- La lettre de cachet
  
- Le pouvoir royal sur la sentence :
- Les pourvois contre les décisions des Cours souveraines
  
- 1) La proposition d'erreur
  
- 2) Le pourvoi en cassation
  
- Les lettres royales
  
- 1) Les lettres d'abolition
  
- 2) Les lettres de commutation de peine
  
- 3) Les lettres de rémission
  
- 4) Les lettres de réhabilitation

Par **pitchounou06**, le **13/03/2007** à **18:26**

oh merci beaucoup c'est gentil :P

Tu n'aurais pas l'adresse du site par hasard ? Image not found or type unknown

Par **candix**, le **13/03/2007** à **18:34**

faut que je la retrouve mais de toute facon ca sert à rien que je te la passe, ya juste les idées et pas le developpement

faut que tu remplisse toi meme

Par **pitchounou06**, le **13/03/2007** à **19:34**

:wink:

ah dacord alors c'est pas la peine Image not found or type unknown

merci beaucoup !!!

Par **Odea**, le **13/03/2007** à **19:50**

j'ai eu un devoir à faire sur ce sujet au premier semestre et mon chargé de td a également insisté sur le fait que la justice retenue était un instrument de propagande royale puisqu'elle cristallisait dans l'imagerie populaire la figure du roi-justicier, or un roi qui rend la justice reflète un pouvoir monarchique solide, fort et bien établi, vu que rendre la justice (si je me souviens bien) est la première pierre apposée à la reconstruction du pouvoir royal.

Quant à la justice déléguée elle est rendue au nom du roi par des organes qui sont eux aussi autant de vecteurs de l'autorité royale.

Par **pitchounou06**, le **13/03/2007** à **20:32**

Merci Odéa jcommence à un peu mieu  
comprendre le sujet ! si vous avez d'autres

idées n'hésitez surtout pas Image not found or type unknown